

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTAIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 4 AVRIL 2023

Présents : M. HANON, Maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

Secrétaire de séance : Mme LAMAZERE

23 – 51 - COMPTE ADMINISTRATIF ET FINANCIER 2022 – ASSAINISSEMENT

Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :

Conformément à l'article R2221-92, le comptable à la fin de chaque exercice doit établir le compte financier de la régie de l'eau et de l'assainissement. Ce document accompagné d'éléments détaillés sur l'activité de la régie est soumis pour avis au Conseil d'exploitation de la régie des eaux et arrêté par le Conseil municipal.

Le compte financier est une synthèse tenant lieu à la fois de compte administratif et de compte de gestion.

Après présentation de ces documents en séance, les résultats d'exécution comptables de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections se résument comme suit :

Compte financier de l'assainissement :

	Résultat de clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement 2022 – titre 1068	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture 2022
Investissement	217 815,16		- 642 850,95	- 482 617,23
Fonctionnement	815 464,25		309 124,05	1 124 588,30
Total	1 033 279,41		- 333 726,90	641 971,07

Reste à réaliser en Dépenses	57 581,44
Reste à réaliser en Recettes	0

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 29 mars 2023, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 26 voix pour – 6 abstentions (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, BERGES, LABENNE), approuve le compte financier 2022 du service de l'assainissement, annexé à la présente.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le 18 avril 2023

ID : 064-216404301-20230404-23DEL51-BF



**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le